Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 28/03/2024

LIDL rappelle Salade Alsacienne 300g



- Noms des modèles ou références concernés : **Salade Alsacienne 300g**
- Marque : **Saladinettes**
- **GTIN 4056489614302 Lot 407310 Date limite de consommation 10/04/2024**
- Conditionnements : **Barquette de 300g**
- Date début/fin de commercialisation : **du 14/03/2024 au 20/03/2024**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **Voir la liste des magasins concernés**
- Distributeurs : **Certains supermarchés Lidl (voir liste)**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Des autocontrôles ont révélé un problème de dosage du vinaigre dans le produit et une présence de Listeria monocytogènes.**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**
 Autres contaminants biologiques

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
 Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **jeudi 11 avril 2024**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre